

Du Vingt-deux Avril mil huit cent quatre-vingt, à dix heures Du matin.
 ACTE DE MARIAGE de Jeanne, Baptiste, Augustin, Louis, Maurice

Agé de Vingt-huit ans, né à Hérives département de l'Yonne le dix du mois de Février mil huit cent cinquante-deux profession de Cultivateur domicilié à La Garenne département de l'Yonne fils majeur de feu Joseph Maurice né à Hérives département de l'Yonne profession de Cultivateur en son vivant domicilié à Hérives département de l'Yonne et de Marie Antiquette Magnan née à Combray département de l'Yonne sans épouse profession de Cultivateur domicilié à La Garenne
 Les deux ci présents et consentant d'un part
 Et de Philomène Roy

Agé de Vingt six ans, née à Oppich département de l'Yonne le Vingt deux du mois de Juin mil huit cent quatre-vingt profession d'ouvrière domiciliée à Coulons département de l'Yonne fille majeure de feu Gaspard Roy né à Oppich département de l'Yonne profession de Cultivateur en son vivant domicilié à Menables département de l'Yonne et de feu Marie Anne Jacquemont née à Menables département de l'Yonne Cultivateur en son vivant, domicilié à La Garenne (Yonne) d'autre part

Les actes préliminaires sont : 1° La publication de mariage faite par vous sans opposition les Dimanches Quatre et cinq Avril mil huit cent quatre-vingt. Demeurée affichée pendant le délai voulu par la loi.

- 2° Vu l'acte de naissance du futur époux
- 3° Vu l'acte de naissance de la future épouse
- 4° Vu l'acte de décès du père du futur époux
- 5° Vu l'acte de décès du père de la future épouse
- 6° Vu l'acte de décès de la mère de la future épouse
- 7° Vu enfin le certificat de non opposition délivré le Quatorze Avril 1880 par M. l'Officier de l'Etat Civil de la Mairie de Coulons (Yonne) constatant que les publications de dit mariage ont été faites en Coulons, les Dimanches Quatre et cinq Avril mil huit cent quatre-vingt.

et le tout en forme ; de tous lesquels actes il a été donné lecture par moi officier public, ainsi que du chapitre VI du titre V, livre premier du Code civil sur le mariage, concernant les droits et devoirs respectifs des époux.

N° 3

Mariage de Maurice et Roy.



Et de même suite, sur notre interpellation, conformément à l'article 75 du Code civil, modifié par la loi du 18 juillet 1850, les futurs époux ont déclaré qu'il n'y a pas été fait de contrat de mariage, à la date du ... du mois de ... mil huit cent ... par devant Me ... notaire à ... département de ...

Les contractants ont déclaré prendre en mariage, l'un Philomène Roy et l'autre Jean Baptiste Augustin Paulin Maurice des noms, surnoms, prénoms, conformément à l'acte de constat d'état du 20 Mars 1868, le nom de leurs pères et de leur mère et après avoir déclaré, 1° que feu le père du futur époux était marié avec Marie Angélique Magnan et son père Angélique Jacquemont, 2° que feu le père du futur époux était marié avec Marie Anne Jacquemont, 3° que feu le père du futur époux était marié avec Marie Angélique Jacquemont, 4° que feu le père du futur époux était marié avec Marie Angélique Jacquemont, 5° que feu le père du futur époux était marié avec Marie Angélique Jacquemont, 6° que feu le père du futur époux était marié avec Marie Angélique Jacquemont, 7° que feu le père du futur époux était marié avec Marie Angélique Jacquemont, 8° que feu le père du futur époux était marié avec Marie Angélique Jacquemont, 9° que feu le père du futur époux était marié avec Marie Angélique Jacquemont, 10° que feu le père du futur époux était marié avec Marie Angélique Jacquemont, 11° que feu le père du futur époux était marié avec Marie Angélique Jacquemont, 12° que feu le père du futur époux était marié avec Marie Angélique Jacquemont, 13° que feu le père du futur époux était marié avec Marie Angélique Jacquemont, 14° que feu le père du futur époux était marié avec Marie Angélique Jacquemont, 15° que feu le père du futur époux était marié avec Marie Angélique Jacquemont, 16° que feu le père du futur époux était marié avec Marie Angélique Jacquemont, 17° que feu le père du futur époux était marié avec Marie Angélique Jacquemont, 18° que feu le père du futur époux était marié avec Marie Angélique Jacquemont, 19° que feu le père du futur époux était marié avec Marie Angélique Jacquemont, 20° que feu le père du futur époux était marié avec Marie Angélique Jacquemont, 21° que feu le père du futur époux était marié avec Marie Angélique Jacquemont, 22° que feu le père du futur époux était marié avec Marie Angélique Jacquemont, 23° que feu le père du futur époux était marié avec Marie Angélique Jacquemont, 24° que feu le père du futur époux était marié avec Marie Angélique Jacquemont, 25° que feu le père du futur époux était marié avec Marie Angélique Jacquemont, 26° que feu le père du futur époux était marié avec Marie Angélique Jacquemont, 27° que feu le père du futur époux était marié avec Marie Angélique Jacquemont, 28° que feu le père du futur époux était marié avec Marie Angélique Jacquemont, 29° que feu le père du futur époux était marié avec Marie Angélique Jacquemont, 30° que feu le père du futur époux était marié avec Marie Angélique Jacquemont, 31° que feu le père du futur époux était marié avec Marie Angélique Jacquemont, 32° que feu le père du futur époux était marié avec Marie Angélique Jacquemont, 33° que feu le père du futur époux était marié avec Marie Angélique Jacquemont, 34° que feu le père du futur époux était marié avec Marie Angélique Jacquemont, 35° que feu le père du futur époux était marié avec Marie Angélique Jacquemont, 36° que feu le père du futur époux était marié avec Marie Angélique Jacquemont, 37° que feu le père du futur époux était marié avec Marie Angélique Jacquemont, 38° que feu le père du futur époux était marié avec Marie Angélique Jacquemont, 39° que feu le père du futur époux était marié avec Marie Angélique Jacquemont, 40° que feu le père du futur époux était marié avec Marie Angélique Jacquemont, 41° que feu le père du futur époux était marié avec Marie Angélique Jacquemont, 42° que feu le père du futur époux était marié avec Marie Angélique Jacquemont, 43° que feu le père du futur époux était marié avec Marie Angélique Jacquemont, 44° que feu le père du futur époux était marié avec Marie Angélique Jacquemont, 45° que feu le père du futur époux était marié avec Marie Angélique Jacquemont, 46° que feu le père du futur époux était marié avec Marie Angélique Jacquemont, 47° que feu le père du futur époux était marié avec Marie Angélique Jacquemont, 48° que feu le père du futur époux était marié avec Marie Angélique Jacquemont, 49° que feu le père du futur époux était marié avec Marie Angélique Jacquemont, 50° que feu le père du futur époux était marié avec Marie Angélique Jacquemont, 51° que feu le père du futur époux était marié avec Marie Angélique Jacquemont, 52° que feu le père du futur époux était marié avec Marie Angélique Jacquemont, 53° que feu le père du futur époux était marié avec Marie Angélique Jacquemont, 54° que feu le père du futur époux était marié avec Marie Angélique Jacquemont, 55° que feu le père du futur époux était marié avec Marie Angélique Jacquemont, 56° que feu le père du futur époux était marié avec Marie Angélique Jacquemont, 57° que feu le père du futur époux était marié avec Marie Angélique Jacquemont, 58° que feu le père du futur époux était marié avec Marie Angélique Jacquemont, 59° que feu le père du futur époux était marié avec Marie Angélique Jacquemont, 60° que feu le père du futur époux était marié avec Marie Angélique Jacquemont, 61° que feu le père du futur époux était marié avec Marie Angélique Jacquemont, 62° que feu le père du futur époux était marié avec Marie Angélique Jacquemont, 63° que feu le père du futur époux était marié avec Marie Angélique Jacquemont, 64° que feu le père du futur époux était marié avec Marie Angélique Jacquemont, 65° que feu le père du futur époux était marié avec Marie Angélique Jacquemont, 66° que feu le père du futur époux était marié avec Marie Angélique Jacquemont, 67° que feu le père du futur époux était marié avec Marie Angélique Jacquemont, 68° que feu le père du futur époux était marié avec Marie Angélique Jacquemont, 69° que feu le père du futur époux était marié avec Marie Angélique Jacquemont, 70° que feu le père du futur époux était marié avec Marie Angélique Jacquemont, 71° que feu le père du futur époux était marié avec Marie Angélique Jacquemont, 72° que feu le père du futur époux était marié avec Marie Angélique Jacquemont, 73° que feu le père du futur époux était marié avec Marie Angélique Jacquemont, 74° que feu le père du futur époux était marié avec Marie Angélique Jacquemont, 75° que feu le père du futur époux était marié avec Marie Angélique Jacquemont, 76° que feu le père du futur époux était marié avec Marie Angélique Jacquemont, 77° que feu le père du futur époux était marié avec Marie Angélique Jacquemont, 78° que feu le père du futur époux était marié avec Marie Angélique Jacquemont, 79° que feu le père du futur époux était marié avec Marie Angélique Jacquemont, 80° que feu le père du futur époux était marié avec Marie Angélique Jacquemont, 81° que feu le père du futur époux était marié avec Marie Angélique Jacquemont, 82° que feu le père du futur époux était marié avec Marie Angélique Jacquemont, 83° que feu le père du futur époux était marié avec Marie Angélique Jacquemont, 84° que feu le père du futur époux était marié avec Marie Angélique Jacquemont, 85° que feu le père du futur époux était marié avec Marie Angélique Jacquemont, 86° que feu le père du futur époux était marié avec Marie Angélique Jacquemont, 87° que feu le père du futur époux était marié avec Marie Angélique Jacquemont, 88° que feu le père du futur époux était marié avec Marie Angélique Jacquemont, 89° que feu le père du futur époux était marié avec Marie Angélique Jacquemont, 90° que feu le père du futur époux était marié avec Marie Angélique Jacquemont, 91° que feu le père du futur époux était marié avec Marie Angélique Jacquemont, 92° que feu le père du futur époux était marié avec Marie Angélique Jacquemont, 93° que feu le père du futur époux était marié avec Marie Angélique Jacquemont, 94° que feu le père du futur époux était marié avec Marie Angélique Jacquemont, 95° que feu le père du futur époux était marié avec Marie Angélique Jacquemont, 96° que feu le père du futur époux était marié avec Marie Angélique Jacquemont, 97° que feu le père du futur époux était marié avec Marie Angélique Jacquemont, 98° que feu le père du futur époux était marié avec Marie Angélique Jacquemont, 99° que feu le père du futur époux était marié avec Marie Angélique Jacquemont, 100° que feu le père du futur époux était marié avec Marie Angélique Jacquemont.

Après quoi, Moi Jean Joseph Reynaud, Adjoint délégué par Monsieur le Maire de La Garenne, faisant fonctions d'Officier de l'état civil, ai prononcé, au nom de la loi, que lesdites parties sont unies en mariage. Il a été dressé le présent acte dont lecture a été faite publiquement dans la principale salle de la maison commune et qui a été signé avec moi, par le futur époux, la future épouse, témoins seulement, les autres parties ayant déclaré en la séance de n'y pas avoir été requises et approuvant lesdits actes ainsi qu'il suit.

Mariage Philomène et Maurice
 Signatures: Philomène, Maurice, M. Lambert, Reynaud